

Le 25 juillet 2018

ARTICULATION DES MISSIONS ENTRE L'INSEP ET LA NOUVELLE STRUCTURE

Impacts sur le positionnement et les missions de l'INSEP au regard de la nouvelle structure

Si l'Etat reste bien porteur de la stratégie, au sens de la politique publique, en matière de haut niveau et de développement de la pratique, la nouvelle structure est positionnée comme l'acteur de référence de la haute performance sportive au sens où elle définit et propose à ses parties prenantes :

- une « stratégie » olympique et paralympique (quelles disciplines ? quels athlètes ?),
- une doctrine d'engagement des moyens dédiés au haut niveau, lesquels restent au démarrage de l'agence principalement ceux de l'Etat,
- des programmes d'actions pour coordonner les acteurs et en assurer la mise en œuvre.

En d'autres termes, la nouvelle structure endosse un rôle de maîtrise d'ouvrage sur le champ de la haute performance sportive. Elle exerce notamment cette responsabilité en accompagnant les fédérations sportives, les athlètes et leurs encadrants, d'une part, via le levier du financement des fédérations et, d'autre part, en intervenant lorsque nécessaire pour qualifier les besoins et apporter des réponses sur-mesure et réactives aux acteurs de la performance. Le principe de subsidiarité est ici central dans les modalités de fonctionnement de l'agence. Celle-ci n'a pas vocation à se substituer aux structures intervenant auprès des pôles, des athlètes et des encadrants. Elle donne des orientations fortes dans le cadre des contrats d'objectifs des fédérations et de ses missions d'accompagnement, et intervient en complément ou en remédiation lorsque les conditions de préparation ne permettent pas de tenir la « promesse » de performance et de résultats.

L'expertise et le rôle d'accompagnement de l'INSEP sur le champ du haut niveau sont quant à eux confortés par la création de la nouvelle structure. L'INSEP demeure le centre d'excellence de la performance sportive, tête de réseau et animateur des établissements du réseau Grand INSEP. La création de la nouvelle structure conduit toutefois l'INSEP à se repositionner sur son rôle central d'opérateur de la performance. Ainsi :

- Le rôle de maîtrise d'ouvrage, aujourd'hui en partie délégué à l'INSEP (mission MOP), est transféré à la nouvelle structure, qui définit la stratégie d'accompagnement des fédérations et la manière dont elle doit être mise en œuvre ;
- L'INSEP approfondit ses missions sur l'accompagnement quotidien des pôles, des athlètes et de encadrants, nonobstant ses autres missions nationales ;
- L'INSEP s'inscrit dans le nouveau cadre fixé par la nouvelle structure en matière d'analyses et de recherches.

Proposition d'articulation entre l'INSEP et la nouvelle structure

La mise en réseau

La nouvelle structure pilote et anime les réseaux haute performance. Elle s'appuie entre autres sur les réseaux déjà constitués par l'INSEP. Elle veille à un « pré-référencement » des acteurs mis en réseau leur permettant d'agir sans délai avec le meilleur niveau de proximité.

Sur l'animation du réseau Grand INSEP. L'INSEP en assure le pilotage opérationnel.

L'accompagnement

La qualification des besoins et l'apport de solutions auprès des acteurs de la performance sont approfondis et réalisés en priorité par l'INSEP. La structure quant à elle intervient dans une logique de subsidiarité sur la qualification des besoins et l'apport de solutions nécessitant un financement, une expertise spécifique, ou en remédiation auprès des athlètes / encadrants qui se trouvent hors établissement ou dont le projet de performance est compromis.

La production et la diffusion de connaissances

Le statut de l'INSEP lui confère un rôle particulier sur le pilotage national d'un certain nombre de missions, notamment en matière de recherche et d'administration des outils numériques nationaux. Sur ces deux volets, la structure s'appuie sur l'INSEP et développe des partenariats avec des acteurs,

qu'ils relèvent de la sphère publique ou du secteur privé, au service de la haute performance. Sur le champ de la production de connaissances, toutes les activités de veille et d'analyse sur la stratégie olympique et paralympique, la concurrence internationale initialement portées par la MOP sont reprises par la nouvelle structure. Elle s'appuie pour ce faire sur les données produites par l'INSEP notamment, les autres activités d'analyse et de veille sur la performance sportive. La structure garde une capacité de maîtrise d'ouvrage vis-à-vis de l'INSEP.